

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 16 juin 2017

Date de la convocation : 9 juin 2017

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 16 juin 2017 à 10 heures, salle du Conseil – Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Le Comité est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

● **Etaient présents :**

	Nom du Délégué	Suppléant de :		Nom du Délégué	Suppléant de :
1	BORAS Marie-Hélène	AUDI Antoine	15	MARIE Jean-Charles	
2	CACAN Raymond		16	RANOUX Jacques	
3	DARTENCET Elisabeth		17	VILAIN Johnny	MARTY Elisabeth
4	FAURE Claudine		18	CROUZILLE Pierre-André	
5	MATHIEU Jean-François		19	ECLANCHER Jean-Claude	
6	MOSSION Laurent		20	LAUNAY Nelly	
7	MOULENES Marie		21	LESSENOT Sylvain	
8	RAUZET Alain		22	LIMOUSI Lucien	
9	SCHRICKE Yves		23	VEYSSIERE Marie-Rose	
10	DUNOYER Bruno	ROUQUIÉ Laurent	24	CABIROL Brigitte	
11	DEGUILHEM Pascal		25	CHAUSSEADE Jean-Claude	
12	DOYOTTE Paulette		26	DARRACQ Nicole	
13	LAFORCE Jean-Luc		27	VERGNAUD Lionel	
14	PEGORIE Gérard		28	TALIANO Jacqueline	LOTTERIE Jean-Paul

● **Pouvoirs :**

	Nom du Délégué	Pouvoir à :		Nom du Délégué	Pouvoir à :
1	MAGNE Jean-Michel	DEGUILHEM Pascal	2	MAYAUD-MONTEIL Nathasha	MOSSION Laurent

● **Récapitulatif :**

51	membres en exercice
28	membres présents et 2 pouvoirs soit : 30 votants
23	membres absents

**Objet :** avenant au marché d'élaboration du SCoT suite à l'intégration de l'ex-Communauté de communes du Pays de Villamblard au SCoT

\*\*\*\*\*

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_06-DE  
Reçu le 15/06/2017

98 bis, Av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers • Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 • contact@pays-isle-perigord.com

L'intégration de Villamblard induit un surcoût total de 10 920€TTC, soit 3% du montant initial du marché hors options (366 660€TTC). Ce montant étant inférieur à 5%, l'approbation de l'avenant ne nécessite pas un passage en CAO mais une présentation et délibération en Comité syndical.

L'avenant est fondé sur (extraits en annexe) :

« l'absence de travaux portés par le Pays ces dernières années sur le secteur (étude habitat, étude sur les bourgs structurants, dossiers Leader...), et le « Porter à connaissance » de l'Etat n'a pas intégré ce secteur. C'est la raison pour laquelle cet avenant est appelé. Il vise à assurer le bon niveau de prise en compte et de reconnaissance des problématiques du secteur de Villamblard dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT. Il s'agira aussi de tenir l'ambition que s'est fixée cette démarche. »

Cet avenant est en partie fondé sur la référence aux documents existants (LEADER, études Pays...) qui constituent en effet des sources de travail pour le SCoT.

L'avenant ne porte que sur le diagnostic ; aucun surcoût ne sera engagé dans les phases non affermies.

L'avenant indique :

« Les éclairages manquants :

- l'expertise sur les volets agricoles et forestier menée par l'Agreste pour le compte de la DRAFF
- ⇒ les chiffres ont été demandés à la DRAFF fin mars et sont en cours de livraison
- l'expertise menée par l'ACE menée par l'URCAUE n'intègre pas la CdC de Villamblard.
- ⇒ Il a été proposé de s'adresser à l'association Pour les enfants du Pays de Beleyme, à même d'apporter des analyses environnementales spécifiques le cas échéant pour compléter l'ACE. L'avenant est l'occasion de confirmer cette source d'informations à rencontrer.

Les productions du BE (cartes, diagrammes, analyses...) ainsi que les entretiens et visites, ont réellement intégré le Pays de Villamblard depuis le lancement de la phase « appropriation ».

Enfin, le budget primitif 2017 avait prévu ce surcoût et permet donc d'engager cet avenant.

- ⇒ Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'adoption de cet abondement et de donner au Président l'autorisation de le signer :

Voix pour :	30
Voix contres :	0
Abstentions :	0

Fait à Coulonieix-Chamiers,

Le 19 juin 2017



Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Pascal DEGUILHEM

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_06-DE  
Regu le 19/06/2017

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulonieix-Chamiers • Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 • contact@pays-isle-perigord.com

## **Annexe :** **Avenant marché SCoT**

### **Intégration du Pays de Villamblard dans le périmètre du SCoT**

Avenant sur la tranche ferme - avril 2017

L'élargissement du périmètre du SCoT lié à l'intégration de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Villamblard amène à établir un avenant : le marché établi (la tranche ferme comme la tranche conditionnelle) ne concernait pas ce secteur.

Le Pays de Villamblard est un territoire de 5 760 habitants, avec une densité de l'ordre de 23 habitants/km<sup>2</sup>. Ses spécificités et modes de fonctionnement sont à prendre en compte : une partie du territoire est tournée vers Bergerac et Mussidan. Dans l'ensemble, il paraît peu porté vers le chef lieu du département. Les caractéristiques paysagères sont singulières : le territoire est composé de vallées et de coteaux et il ne se réduit pas au Landais. Les caractéristiques patrimoniales diffèrent quant à elles de la vallée de l'Isle. L'espace est largement rural, à la fois agricole et forestier, avec dans certains secteurs une agriculture qui paraît dynamique. Plusieurs secteurs font l'objet de mesures de protection environnementale et notamment de ZNIEFF. La commune de Villamblard constitue le bourg de référence, l'autre pôle de la nouvelle intercommunalité de l'Isle et Crempse en Périgord (CCICP).

Sous un autre angle, le Pays de Villamblard ne dispose pas du socle de travaux qui ont été portés ces dernières années par le Pays de l'Isle (études habitat, étude sur les bourgs structurants, dossiers Leader...). Le Porter à connaissance de l'Etat n'a pas intégré ce secteur.

C'est la raison pour laquelle cet avenant est appelé. Il vise à assurer le bon niveau de prise en compte et de reconnaissance des problématiques du secteur de Villamblard dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT. Il s'agira aussi de tenir l'ambition que s'est fixée cette démarche.

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_06-DE

Reçu 98 le 16/07/2017  
Bureau du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers

Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 contact@pays-isle-perigord.com

### 1/ Traitements de données et analyses cartographiques

#### Ce qui est à prendre en compte

Des économies d'échelles sont réalisées dans le cadre des traitements et des analyses de données qu'exige l'élaboration du SCoT.

De même, les données mobilisables dans le cadre de la BPE semblent de niveau suffisant pour appréhender ce qui tient à l'armature de commerces, de services et d'équipements.

Le travail spécifique de la phase 2 et la phase 3 : 4 jours.

### 2/ Etudes et expertises

#### Ce qui est/sera à prendre en compte

- L'étude paysagère réalisée par le CAUE
- Une prochaine étude visant l'inventaire des friches agricoles (Chambre d'Agriculture).

#### Les éclairages manquants

- L'expertise sur les volets agricoles et forestier menée par l'Agreste pour le compte de la DRAFF
- l'expertise menée par l'ACE menée par l'URCAUE n'intègre pas la CdC de Villamblard.

Le travail spécifique de la phase 2 et la phase 3 : 8 jours.

### 3/ Entretiens et réunions avec les acteurs

#### Ce qui est à prendre en compte

- Pas de réunions publiques supplémentaires et intégration des réunions publiques en moins.

Le Pays de Villamblard a été associé à la dynamique des travaux de sensibilisation du SCoT (pm : escale à Issac). Les élus de l'ancienne Communauté de Communes ont pu suivre les visites effectuées dans les autres EPCI.

Le travail spécifique de la phase 2 et la phase 3 : 1 jour.

Nombre total de jours : 13 jours

Coût de journée : 700 €/j

Total HT : 9100 €

Total TTC : 10 920€

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_06-DE

Recu 18 09/09/2017  
98 bis av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers • Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 • contact@pays-isle-perigord.com

## Récapitulatif

	Place	Oplus	Altostep	Total
<b>Traitements de données et analyses cartographiques</b>				
phase 2	1		1	2
phase 3		1	1	2
<b>Etudes et expertises</b>				
phase 2	2,5			2,5
phase 3		1,5	4	5,5
<b>Entretiens et réunions avec les acteurs</b>				
phase 2	1			1
phase 3				
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>2,5</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
<b>Total HT</b>			<b>9 100</b>	
TVA			1 820	
Total TTC			10 920	

AR PREFECTURE

024-20006 0697-2017 0816-2017 06 CS 06-DE  
 Recu 18 19/06/2017

98 bis av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers • Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 • [contact@pays-isle-perigord.com](mailto:contact@pays-isle-perigord.com)



